



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 23/06/2026

DELIBERATION

n° CEVE – 2026 – 21 – SCREI - 001

*relative à la maquette de formation du module Français Langues
Etrangères de spécialités (SCREI) pour 2026-2027*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2026-06-DEVE-001 du CEVE du 24 mars 2026 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve la maquette du module Français Langues Etrangères de spécialités (Fles) pour 2026-2027, gérée par le Service Commun des relations Européennes et Internationales (SCREI), ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXE :

Module FLEs

MCC SCREI FLE Ateliers 2026-2027

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	SCREI	
LIBELLÉ	Module Français Langues étrangères de spécialités - FLEs	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le nombre d'inscription n'est pas limité		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
non		
Autres modalités		
<i>Les Ects ne sont attribués qu'aux étudiants Erasmus lorsque la formation est validée par l'établissement partenaire, possibilité d'obtenir un seul ECTS par semestre obtenu sur la matière choisie parmi celles proposées</i>		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
contrôle continu		
Seconde chance		
non		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
validation du module à partir de 10/20		
Capitalisation/conservation		
non		
Compensation		
non		
Note éliminatoire		
non		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

VET Mobilité		Module de Français Langues étrangères de spécialités										1ère session		
Parcours		FLEs										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S1	UE1 - Un enseignement de FLE de spécialité au choix parmi les deux proposés				2		Oui						
matière	S1	Français Juridique		9					Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S1	Français de l'entreprise		9					Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S2	UE2 - Un enseignement de FLE de spécialité au choix parmi les quatre proposés				2		Oui						
matière	S2	Français Juridique		9					Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S2	Français de l'entreprise		9					Non	CCI (CC Intégral)		1		